

REGLEMENT DU JEU LE FUTUR SELON VOUS

PARTICIPATION POSSIBLE DU 11 FEVRIER 2013 AU 22 AVRIL 2013

ARTICLE 1 – ORGANISATION

ARTE GEIE (ci-après dénommée « ARTE »), dont le siège social est situé 4 quai Chanoine Winterer, 67000 Strasbourg, organise du 1^e février 2013 au 22 avril 2013 inclus, un jeu gratuit et sans obligation d'achat intitulé « **LE FUTUR SELON VOUS** ».

Le jeu sera porté à la connaissance du public sur le site Internet d'ARTE accessible à l'adresse url: lefuturselonvous.arte.tv.

Le présent règlement détaille l'ensemble des règles applicables.

Toute personne souhaitant jouer, déclare avoir préalablement pris connaissance et accepté expressément le présent règlement ainsi que les conditions générales d'utilisations du site ARTE.TV (<http://www.arte.tv/fr/conditions-generales-d-utilisation/3664116.html>).

ARTICLE 2 - CONDITIONS DE PARTICIPATION AU JEU

Le jeu est ouvert à toute personne physique majeure, résidant en France métropolitaine (Corse incluse) et en Allemagne, à l'exclusion des membres du personnel permanents et temporaires de la société organisatrice et de leur famille.

Il ne sera accepté qu'une seule participation par foyer (même nom, même adresse). La participation est strictement nominative et le participant ne peut en aucun cas jouer sous plusieurs pseudonymes ou pour le compte d'autres participants.

ARTICLE 3 – MODALITES DE PARTICIPATION AU JEU

Pour jouer, il suffit de se connecter sur le site internet lefuturselonvous.arte.tv (ci-après dénommé le « Le Site ») et de cliquer sur le bouton d'action qui enverra l'internaute dans le futur et de répondre à une série de questions.

Pour ce faire, les participants doivent obligatoirement:

- 1) rédiger leurs réponses écrites (ci-après dénommées les « Contributions »), en répondant à au moins 5 des 10 questions posées,
- 2) s'inscrire sur le Site selon les modalités décrites ci-après ;
- 3) d'accepter le présent règlement.

Etant précisé que la participation est nominative et chaque joueur (même nom, même adresse) ne peut participer qu'une seule fois.

Pour pouvoir participer l'internaute doit au préalable s'inscrire et créer un compte en précisant :

- ses nom et prénoms,
- son adresse électronique (valide)

Etant entendu que :

- L'internaute s'engage à communiquer des informations fiables permettant de le contacter en cas de besoin.

- l'internaute est seul responsable de la confidentialité ainsi que des actions réalisées avec son compte,
- Toute utilisation, perte, ou détournement de l'identifiant de l'internaute relèvent de sa seule et entière responsabilité
- dans l'hypothèse où l'internaute fournirait des informations fausses, inexactes, trompeuses ou de nature à induire en erreur, ARTE France se réserve le droit de suspendre ou supprimer le compte de l'Utilisateur, sans délai, et pourra lui refuser l'accès, à titre temporaire ou définitif au Site (dans les conditions prévues par l'article 9.1 ci-dessous)

L'internaute dispose également de la possibilité de participer et s'inscrire via son compte Facebook et/ou Twitter en cliquant sur le logo cliquable correspondant. Après avoir accepté l'envoi de ses données de son compte Facebook et/ou Twitter vers le Site, le compte de l'internaute sera créé et validé automatiquement sur le Site grâce à ses identifiants Facebook et/ou Twitter.

Etant précisé que l'internaute apparaîtra sur le Site sous ses identifiants Facebook et/ou Twitter.

En participant, chaque internaute autorise expressément ARTE (ou tout tiers mandaté à cet effet par cette dernière) à exploiter, à titre gratuit, sa/ses Contributions, sous sa forme originale, par extraits et/ou en tout ou partie, incorporée ou non au Projet prévu ci-après, en tous formats ainsi que par tous modes et procédés connus ou inconnus à ce jour, et ce, pour la durée de la protection légale en France du droit d'auteur, actuelle ou future.

Parmi l'ensemble des Contributions, ARTE sélectionnera celles qui lui apparaissent les plus pertinentes en vue de leur incorporation éventuelle et de leur exploitation au sein d'une œuvre multimédia participative (ci-après « le Projet ») réalisé à l'issue du jeu.

En vue de l'incorporation de la/des Contribution(s) sélectionnée(s) au sein du Projet, le participant cède à ARTE, à titre exclusif, pour le monde entier et pour la durée de la protection accordée par le Code de la Propriété Intellectuelle français, les droits suivants;

- Le droit de reproduire ou faire reproduire sa(ses) Contributions, en tout ou partie par tout procédé technique, en autorisant l'établissement, en tout format, sur tout support, en tel nombre de double ou de copie qu'il sera nécessaire ; Ce droit comprend le droit de numériser, moduler, compresser et décompresser la(les) Contribution(s) pour son(leur) archivage, stockage, transfert et / ou communication et / ou le droit d'utiliser tout autre système d'économie des informations et documents enregistrés ou reproduits et celui d'y apporter toute modification utile, inhérente aux impératifs techniques et artistiques, pour son incorporation éventuelle au Projet,
- Le droit de représenter ou de faire représenter la Contribution, ce qui comprend notamment le droit de communication publique ou privée de la Contribution, en tout ou partie, par tous procédés, sur tous supports, par tous moyens de diffusion connus ou inconnus à ce jour (et notamment réseaux hertziens terrestres, satellites, câbles, adsl, technologies sans fil, Internet, et tous autres moyen de communication électronique, vidéo-cassettes) quel que soit le récepteur, en mode linéaire ou non linéaire (y compris par vidéo à la demande par tous modes –téléchargement, visualisation continue...), à titre gratuit et/ou payant , ainsi que de procéder à toutes exploitations secondaires (commercialisation sur tous supports analogiques et/ou numériques..., circuits institutionnels, présentation publique en circuit commercial ou non) en vue d'une utilisation collective et/ou privée, pour la durée de la propriété intellectuelle
- Le droit d'utiliser ou faire utiliser sa (ses) Contribution(s), en tout ou partie, aux fins de toute opération de promotion relative au Projet, et plus généralement à la chaîne ARTE ou l'une de ses filiale, et ce par tous moyens (télédiffusion, Internet ...) et sur tous supports.

ARTICLE 4 : DUREE

Le jeu sera ouvert à partir du 11 février 2013 au 22 avril 2013 inclus à minuit.

ARTICLE 5 – GARANTIES

Le participant déclare expressément être l'auteur personnel de sa Contribution et à n'y introduire aucun élément qui serait susceptible de violer les droits de propriété intellectuelle d'un tiers et/ou les droits de la personnalité des tiers.

A cet égard, il garantit ARTE e contre tout recours, action ou réclamation, qui pourrait le cas échéant être exercé, à un titre quelconque à son encontre à l'occasion de l'utilisation de la (des) Contribution(s), tout tiers qui revendiquerait des droits sur toute ou partie de cette contribution.

Le participant est seul et entièrement responsable du contenu de sa Contribution; à ce titre, il s'engage à n'utiliser aucun élément de nature à porter atteinte aux droits de la personnalité des tiers, et déclare avoir obtenu l'autorisation préalable de toute personne tierce dont le nom apparaîtrait dans sa Contribution. Le participant garantit expressément ARTE contre tout recours de tiers à cet égard.

En participant au jeu, le participant s'engage notamment à ne pas :

- Enfreindre de façon intentionnée ou non, aucune loi en vigueur, et ce que ce soit au niveau local,
 - régional, national ou international notamment :
 - toute disposition relative au respect de la vie privée, au droit de la propriété intellectuelle, (notamment droit d'auteur, droit des brevets, droit des marques), au droit de la presse (notamment incitation à la haine raciale, appel à la violence, révisionnisme ou négationnisme, xénophobie), ainsi qu'au droit à l'image ;
 - la législation applicable en matière de fraude informatique ;
 - les règles d'ordre public et bonnes mœurs, notamment la réglementation applicable en matière de contenu pornographique et pédophile ;
 - la législation applicable aux mineurs;
- Se substituer à une personne, organisation ou tout tiers ;
- Envoyer des Contributions qu'il n'a pas le droit de transmettre, et notamment faisant l'objet de clauses de confidentialité ;
- Envoyer ou déposer des Contributions qui contiendrait des virus ;
- Harceler quiconque et de quelque manière que ce soit, notamment par la répétition de messages identiques ou très voisins ;
- Faire la promotion ou fournir des informations à propos d'activités illégales, violentes ou incitant à la violence envers des individus ou des groupes de personnes ;
- Proposer à la vente tout objet, bien ou service qui viole les lois ou pour lequel l'Utilisateur contributeur ne disposerait pas de tous les droits lui permettant de l'offrir ou de le vendre ;
- Faire de la publicité pour une marque quelconque, sans l'accord préalable d'ARTE;
- Envoyer ou déposer des Contributions comportant des insultes ou attaques personnelles à l'égard d'autres participants sur le Site ou de toute autre personne, en particulier sur la nationalité, l'origine ethnique, la religion, le sexe, les opinions politiques, philosophiques, l'appartenance syndicale, ou toute autre différence... ;
- Collecter et stocker des données personnelles afférentes aux autres participants / internautes ;
- porter atteinte à l'image et/ou à la réputation d'ARTE.

Le Participant s'engage à répondre dans les meilleurs délais à toute demande d'information de la part d'ARTE en cas de litige.

ARTE se réserve le droit de supprimer ou de ne pas diffuser toute Contribution qui contreviendrait aux dispositions précitées et / ou dont le contenu serait sans rapport avec la ligne éditoriale du jeu.

Il est rappelé que le jeu objet des présentes ne fait aucunement appel au hasard si bien qu'ARTE ne sera nullement tenue de procéder à un quelconque remboursement.

ARTICLE 6 - RESPONSABILITE

ARTE se réserve le droit, pour quelque raison que ce soit, d'écourter, de prolonger, de modifier ou d'annuler le jeu sans préavis et ce, sans que sa responsabilité puisse être engagée de ce fait et sans qu'ARTE ne soit tenue d'indemniser les participants.

ARTE rappelle aux participants les caractéristiques et les limites du réseau de télécommunications et décline toute responsabilité quant aux conséquences découlant de la connexion des participants à ce réseau via le site internet « <http://www.arte.tv> ».

ARTICLE 8 - RESILIATION / DESINSCRIPTION

8.1. A l'initiative d'ARTE

ARTE se réserve le droit de supprimer immédiatement et sans mise en demeure préalable le compte de tout internaute qui contreviendrait au présent règlement et/ou aux C.G.U. du Site ARTE.TV (<http://www.arte.tv/fr/conditions-generales-d-utilisation/3664116.html>), aux lois et règlements ou encore sur demande de retrait judiciaire ou sur notification motivée de tout tiers, sans que l'internaute ne puisse lui demander un quelconque remboursement ni même une quelconque indemnité.

La résiliation d'un compte implique :

- la suppression du compte
- l'interruption de l'accès à toutes les fonctionnalités du service ;
- l'incapacité pour l'internaute d'utiliser son mot de passe ;
- l'interdiction de toute utilisation future du service.

L'internaute reconnaît et accepte qu'ARTE puisse néanmoins conserver les contenus du compte incriminé supprimé et les informations personnelles le concernant, afin de les communiquer, le cas échéant, selon les exigences légales et réglementaires.

8.2. A l'initiative des internautes

L'internaute qui a participé au présent jeu a la possibilité de supprimer son compte à tout moment, sans aucune justification, en notifiant sa volonté à ARTE en adressant un courrier électronique à l'adresse « multimedia@arte.tv ». Dans cette hypothèse, ARTE s'engage à supprimer, sans délai, le compte de l'internaute et toutes données le concernant, et à envoyer à ce dernier un courrier électronique de confirmation de suppression de son compte.

ARTICLE 9 – REMBOURSEMENT DES FRAIS DE PARTICIPATION AU JEU

Pour la participation au jeu, les frais de communication/Internet engagés par les participants pendant la durée du présent règlement seront remboursés sur simple demande écrite dans la limite d'un remboursement par personne (même nom, même adresse postale).

Le remboursement sera calculé sur la base de 2 minutes à 0,11 € TTC/minute; étant précisé que le participant devra indiquer obligatoirement les jours et heures de connexion pour bénéficier du remboursement.

La demande devra être adressée par lettre, dans un délai de 15 jours à compter de la date de clôture du jeu, cachet de la poste faisant foi au plus tard, à l'adresse suivante, ARTE France - Service Internet, 8, rue Marceau, 92785 Issy-les-Moulineaux Cedex 9 ; elle devra être accompagnée d'un RIB.

Seules les demandes effectuées par voie postale et accompagnées des éléments susvisés seront acceptées. ARTE se réserve le droit d'effectuer le remboursement des frais de communication par envoi de timbres (selon la résidence du participant), à hauteur du montant nominal des frais occasionnés.

ARTICLE 10 - LOI INFORMATIQUE ET LIBERTES

Les informations recueillies auprès des participants font l'objet d'un traitement informatique automatisé, afin de prendre en compte leur participation.

En application des dispositions de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée par la loi n°2004-801 du 6 août 2004, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition des données qui le concernent. Pour exercer ces droits, chaque participant peut, à tout moment, en faire la demande en envoyant un courrier postal à ARTE France - Service Internet, 8, rue Marceau, 92785 Issy-les-Moulineaux Cedex 9.

Ainsi, il peut exiger que soient rectifiées, complétées, clarifiées, mises à jour ou effacées les informations les concernant qui sont inexactes, incomplètes, équivoques, périmées ou dont la collecte ou l'utilisation, la communication ou la conservation est interdite.

ARTICLE 11 – CONSULTATION ET ACCEPTATION DU REGLEMENT – LITIGES

Le présent règlement a été déposé à l'étude de Maître SAYER Pascal, Huissier de Justice, 17 rue Jacobi Netter 67087 STRASBOURG CEDEX 2.

Le règlement sera adressé à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande (timbre remboursé sur demande au tarif lent en vigueur dans la limite d'une demande par foyer, même nom, même adresse) ; ladite demande devra être adressée à l'adresse suivante : ARTE France - Service Internet, 8, rue Marceau, 92785 Issy-les-Moulineaux Cedex 9.

Des additifs ou modifications à ce règlement peuvent éventuellement être publiées pendant le jeu. Ils seront considérés comme des annexes au présent règlement.

Le présent règlement est également disponible sur le site internet d'ARTE : « <http://www.arte.tv> ».

La participation au jeu implique l'acceptation pure et simple du présent règlement et de ses éventuels avenants. Tout défaut de renseignement ou fausse déclaration d'identité ou adresse entraînera automatiquement l'élimination du participant.

Toute difficulté d'application ou d'interprétation du présent règlement sera souverainement tranchée par ARTE, sous contrôle de l'huissier de justice dépositaire du jeu et après son avis. En tout état de cause, aucune contestation ne sera prise en compte passé un délai d'un mois après la clôture du jeu. Le participant renonce à tout recours.

ARTICLE 12 - DROIT APPLICABLE - LITIGE

Le présent règlement est soumis à la loi française. En cas de litige, les tribunaux de Paris seront seuls compétents.